

**Accès à l'information et protection de la vie privée  
- dossier scolaire**

RÉSOLUTION 166-99  
Date d'adoption : 18 mai 1999  
En vigueur : 19 mai 1999  
À réviser avant :

Directives administratives et date d'entrée en vigueur : ELE01-DA - 19 mai 1999

---

## FONDEMENT

1. Les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus de gérer les dossiers scolaires des écoles d'une manière qui respecte le droit d'accès à l'information et protège la vie privée des personnes intéressées.

## RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU CONSEIL

2. Le rôle du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario consiste essentiellement à :
  - a) Veiller à l'observation des dispositions touchant l'accès à l'information et la protection de la vie privée énoncées dans la *Loi sur l'éducation* et la *Loi de 1989 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* de l'Ontario.
  - b) Élaborer des modalités touchant l'accès au DSO et visant à garantir la protection des renseignements contenus dans le DSO pendant la période d'utilisation, de conservation et d'entreposage, à assurer la destruction complète et confidentielle du DSO au terme de la période de conservation prescrite. Aux fins de l'élaboration des modalités, le Conseil se reportera au Guide publié par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et intitulé *Dossier scolaire de l'Ontario - Guide 1989*.
  - c) S'assurer que toutes les personnes chargées des fonctions administratives relatives à l'établissement et à la tenue à jour des DSO connaissent bien et appliquent les dispositions de la *Loi sur l'éducation* ainsi que les diverses lois relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée touchant la protection du caractère confidentiel des dossiers.

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation d'émettre des directives administratives visant la mise en œuvre de cette politique.

Références : *Loi sur l'éducation*, paragraphe 166 (13), paragraphe 266 (2).  
*Loi de 1989 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* de l'Ontario.  
*Dossier scolaire de l'Ontario - Guide 1989* (publié par le ministère de l'Éducation de l'Ontario).  
*Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.  
*Loi portant sur la réforme du droit de l'enfant et de la Loi de 1985 sur le divorce*.